

## 16ème législature

<b>Question N° : 592</b>	De <b>M. Jean-François Portarrieu</b> ( Horizons et apparentés - Haute-Garonne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transports		<b>Ministère attributaire</b> > Transports
<b>Rubrique</b> > transports par eau	<b>Tête d'analyse</b> > Développement des péniches à hydrogène vert	<b>Analyse</b> > Développement des péniches à hydrogène vert.
Question publiée au JO le : <b>02/08/2022</b> Réponse publiée au JO le : <b>22/11/2022</b> page : <b>5643</b> Date de signalement : <b>25/10/2022</b>		

### Texte de la question

M. Jean-François Portarrieu attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports sur l'intérêt d'utiliser les futures péniches propulsées à l'hydrogène pour le développement du transport fluvial sur le canal de Garonne. En effet, ce nouveau mode de transport de marchandises, soutenu par VNF, pourrait être avantageusement expérimenté dans le cadre du chantier de la troisième ligne de métro qui vient de débiter à Toulouse. Ces nouvelles barges à hydrogène vert, développées d'ailleurs en Occitanie dans le cadre du projet Hybarge, pourraient être utilisées pour le transport de certains matériaux depuis les nombreuses gravières du nord toulousain qui longent le canal de Garonne. Une utilisation qui pourrait s'élargir à l'enlèvement des gravats du chantier du métro, offrant ainsi une solution alternative au transport routier puisqu'une seule barge remplace une douzaine de poids-lourds. Aussi, il souhaiterait connaître sa position sur cette proposition.

### Texte de la réponse

Mode de transport déjà vertueux en soi du fait de la massification qu'il permet, le transport fluvial est engagé dans une transition écologique. Le secteur est en effet dans l'action et porte des projets structurants et parmi eux les Engagements pour la croissance verte (ECV) du secteur fluvial. Ces engagements sont une démarche fédératrice de l'ensemble des acteurs de la voie d'eau, signés à l'occasion de l'Assemblée générale d'entreprises fluviales de France (E2F) le 6 juillet 2021. Ils visent notamment à expérimenter les solutions alternatives de motorisation à faibles émissions et faciliter les expérimentations en matière de motorisation innovante avec le soutien du Plan d'aide à la modernisation et à l'innovation de la flotte (PAMI) mis en œuvre par Voies navigables de France (VNF) et dont le renouvellement est engagé. Dans ce contexte, le projet Hybarge est connu par les services du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Il s'agit de l'un des projets pilotes en France pour la transition du transport fluvial vers les carburants alternatifs, avec un bateau propulsé par énergie électrique produite à partir d'une pile à combustible Hydrogène. Il fait à cet égard l'objet d'un accompagnement par un comité technique afin notamment de déterminer les meilleures conditions de sa réalisation et la réussite de ce projet innovant. Il bénéficie en outre d'un accompagnement financier de l'État à travers le PAMI. Ce projet adapté aux dimensions du canal de la Garonne pourrait en effet être utilisé pour le transport de gravats du métro de Toulouse, de denrées alimentaires mais plus largement il fait partie d'une dynamique de report modal vers le fleuve et la voie d'eau sur l'axe Aude-Garonne.

